



Assemblée générale

Distr. limitée
23 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 38 b) de l'ordre du jour

**Les océans et le droit de la mer : la pêche hauturière
au grand filet dérivant; la pêche non autorisée dans les zones
relevant de la juridiction nationale et en haute mer; prises accessoires
et déchets de la pêche et autres faits nouveaux**

**Afrique du Sud, Australie, États-Unis d'Amérique, Fidji,
Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Namibie,
Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Singapour :
projet de résolution**

**La pêche hauturière au grand filet dérivant;
la pêche non autorisée dans les zones relevant
de la juridiction nationale et en haute mer;
prises accessoires et déchets de la pêche;
et autres faits nouveaux**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Canada, Philippines et Vanuatu.
